

Lobby gay : encore un exemple flagrant de terrorisme intellectuel

Article rédigé par *Christian Vanneste*, le 12 mai 2006

L'Inter-LGBT s'en prend à nouveau au député Christian Vanneste, accusé d'avoir renouvelé sur Europe 1 ses critiques sur le "désordre" du comportement homosexuel. Au cours d'un débat qui l'opposait au président de Pink TV, Pascal Houzelot, le député a mis en cause le terrorisme intellectuel du lobby gay.

Dans un communiqué adressé au président de l'UMP, l'Inter-LGBT demande à Nicolas Sarkozy de sanctionner Christian Vanneste. Nous publions la réponse du député.

P:first-letter {font-size: 300%;font-weight: bold;color :#CC3300; float: left }C'EST AVEC UNE CERTAINE STUPEUR que je prends connaissance d'un communiqué publié jeudi 11 mai, par l'Inter-LGBT (Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans), à la suite du débat qui m'a opposé au président de Pink TV, sur Europe 1, dans l'émission de Jean-Marc Morandini du 10 mai.

Comme le disait Talleyrand, tout ce qui est excessif est insignifiant. Cependant, je tiens à apporter quelques précisions à ces attaques, révélatrices de la dictature de la pensée !

J'ai en effet exprimé mon opinion : je considère les comportements homosexuels comme objectivement désordonnés. Il n'y a aucune injure dans cette expression ; de fait, je critique les comportements et non les hommes. En effet, il est indispensable de comprendre cette distinction, pour pouvoir respecter les hommes, tous les hommes, à partir de leur essence et non de leurs actes.

J'entends préciser, de plus, que le terme "désordonné" est inscrit in extenso dans le Catéchisme de l'Eglise catholique aux paragraphes 2357 à 2359. Me condamner à me taire serait condamner un catholique à vouloir suivre les enseignements de son Église. Par ailleurs, chacun sait que toutes les religions partagent ce point de vue...

J'ai également expliqué, lors de cette émission, que certains mouvements homosexuels étaient communautaristes et faisaient preuve de terrorisme intellectuel, puisque — l'enregistrement de l'émission en fait foi — à mes propos, le directeur de Pink TV, sans doute agacé des déboires que vient de lui infliger le tribunal de grande instance de Paris, en sus des difficultés financières de la chaîne, a menacé de me poursuivre en justice à la suite des propos que j'ai tenus...

Enfin, ne manquons pas de rappeler, ce qui n'est pratiquement jamais fait dans nos médias, les agissements physiques d'associations comme Act Up — l'agression de l'archiprêtre de Notre-Dame a été classée sans suite... Selon que vous serez puissant ou misérable... Les menaces, soit physiques soit judiciaires, ont pour but d'empêcher le libre exercice de la pensée et de l'expression et c'est précisément cela qui relève du terrorisme intellectuel.

Pour conclure, je me permets de redire que, pour ma part, j'accepte parfaitement que l'on puisse soutenir des opinions contraires aux miennes ! Je n'ai pas la prétention de détenir la vérité absolue mais j'exige simplement le droit d'exprimer la part de vérité que j'espère posséder. Il est frappant de constater que dans ce débat, l'intolérance est entièrement du côté de ceux qui veulent affirmer leurs préférences minoritaires.

Pour en savoir plus :

Le communiqué de presse de l'Inter-LGBT du 11 mai 2006

REAGISSEZ !

Faites circuler autour de vous la réponse de Christian Vanneste à l'Inter-LGBT (lien "recommandez à un ami" au bas de la page)

Appelez Europe 1 pour faire connaître votre appui au député Christian Vanneste

Soutenez le député sur son blog

D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage